

**DÉCISION DU MAIRE DU 21 AOUT 2025**

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS RESTAURANT SCOLAIRE,  
SALLE MORAMBEAU ET SALLE MONTVALTIN – ANNEE 2026**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer la maintenance des installations froides et de cuisine du restaurant scolaire, des installations frigorifiques et matériel de cuisine de la salle du Morambeau et des installations frigorifiques et matériel de cuisine de la salle de Montvaltin.

Vu la proposition établie par la société FROID 2 TECH

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer avec la Société FROID 2 TECH – 1463 Avenue de Montvaltin – 71200 LE CREUSOT, un contrat de maintenance des installations froides et de cuisine du restaurant scolaire, des installations frigorifiques et matériel de cuisine de la salle du Morambeau et des installations frigorifiques et matériel de cuisine de la salle de Montvaltin pour une durée d'un an et pour un montant de 3 042.00 € TTC.

**Article 2 :** Le présent contrat est prévu pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture  
et publié, affiché ou notifié le

**22 AOUT 2025**

Le Breuil, le 21 août 2025

Pour LE MAIRE, par délégation  
Renaud VIBERT, DGS

Chantal CORDELIER  
Maire

